



EPAGE du bassin *Viaur*



Registre des délibérations

Bureau - Année 2025



EPAGE *Viaur*

Tél : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com





Table des matières

I.	Bureau du 26 mars 2025.....	3
A.	OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET CHARGE DE MISSION HYDRAULIQUE.....	3
B.	OBJET : RECRUTEMENT POSTE NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique).....	3
C.	OBJET : RECRUTEMENT POSTE NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique).....	4
D.	OBJET : PLAN DE FINANCEMENT AGRI VIAUR 2025-2026.....	4
E.	OBJET : PLAN DE FINANCEMENT NATURA 5 Vallées pour l'année 2025.	5
F.	OBJET : PLAN DE FINANCEMENT NATURA LEVEZOU 2025.	6
G.	OBJET : Etude thermie – Collaboration Fédération Départementale pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de l'Aveyron.	6
H.	OBJET : ATTRIBUTION MARCHE SUIVI QUALITE 2025 à 2027	7



I. Bureau du 26 mars 2025

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Rodez

Loi du 5 avril 1884 - Article 56
2025/001B

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Bureau de l'EPAGE VIAUR

Membres	Présents
27	14

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-six mars à 10 heures à la salle des combles de la mairie de Baraqueville, le Bureau de l'Épage Viaur convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, BORIES André, DEBAR Serge, DALMAYRAC Gilbert, EMERIAUD Françoise, JANKOWSKI Sandrine, LATIEULE Yves, MALLEVIALLE Jean-Marie, NESPOULOUS Régis, PEAN-BARRE Marie, REGOURD Yves, SIGAUD Guilhem, SUDRES Vincent.

A. OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET CHARGE DE MISSION HYDRAULIQUE.

Délibération n°2025/001B

Le Président expose aux membres du Bureau que par délibération n°2022/13 en date du 10/02/2022, le recrutement d'un chargé de mission en aménagement hydraulique sur un contrat de projet de 3 ans renouvelable une fois (6 ans maximum) arrive à échéance au 3 avril 2025.

Les missions de cet agent n'étant pas terminées, il convient, comme le prévoit le contrat initial, de renouveler celui-ci pour 3 ans à compter du 4 avril 2025 au 3 avril 2028 inclus.

Pour mémoire, les missions de ce poste sont les suivantes :

- Connaissance : suivi hydro, stations
- Volet Inondation : mémoire du risque, repères de crues, définition zones inondables
- Aménagement - dés imperméabilisation - accompagnement des collectivités
- Gestion des plans d'eau
- Appui technique volet hydrologie dans le cadre de la réalisation des travaux

Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau d'accepter le renouvellement et d'accepter le plan de financement inhérent à ces missions.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Approuve le renouvellement du chargé de mission
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce contrat
- D'inscrire les crédits au Budget annexe 2025.

B. OBJET : RECRUTEMENT POSTE NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique)

Délibération n° 2025/002B

Le Président expose aux membres du Bureau qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien des rivières pour accroissement temporaire d'activité sur un poste non permanent à temps complet.

Ce contrat sera établi pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 au grade d'adjoint technique territorial (C) au 2^{ème} échelon.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De procéder au recrutement d'un agent d'entretien des rivières,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement,
- D'inscrire les crédits au Budget annexe 2025.

C. **OBJET** : RECRUTEMENT POSTE NON PERMANENT ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE. (Articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2° du Code général de la fonction publique)

Délibération n°2025/003B

Le Président expose aux membres du Bureau qu'il est nécessaire de recruter un agent chargé en communication pour accroissement temporaire d'activité sur un poste non permanent à temps complet.

Ce poste porté par l'EPAGE Viaur est créé en partenariat avec l'EPAGE Cérou Vère ; une convention précise les modalités d'organisation entre les deux structures.

L'ensemble des charges seront partagées à part égales entre les deux structures, déduction faite des subventions acquises.

Ce contrat sera établi à compter du 7 avril au 31 mai 2025 inclus, au grade de technicien territorial (B) au 3^{ème} échelon.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- De procéder au recrutement d'un chargé de mission en communication,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce recrutement, y compris la convention avec l'EPAGE Cérou Vère
- D'inscrire les crédits au Budget principal 2025.

D. **OBJET** : PLAN DE FINANCEMENT AGRI VIAUR 2025-2026

Délibération n°2025/004B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant les opérations prévues dans le cadre du programme AGRI Viaur 2025-2026 avec les partenaires qui ont bien voulu participer au programme d'actions. Pour mémoire, des opérations complémentaires en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron seront présentées prochainement, dès que la convention aura pu être finalisée.

Partenaires	Actions	Montant Total	Financement AEAG		Financement EPAGE		Financement partenaires	
Adasea	Diffusion de connaissances/expérimentations	17 200 €	70%	12 040 €	15%	2 580 €	15%	2 580 €
	Conseil/Diagnostic individuel	10 800 €	50%	5 400 €	25%	2 700 €	25%	2 700 €

AHP12	Diffusion de connaissances/expérimentations	4 400 €	70%	3 080 €	15%	660 €	15%	660 €
	Conseil/Diagnostic individuel	8 400 €	50%	4 200 €	25%	2 100 €	25%	2 100 €
APABA	Diffusion de connaissances/expérimentations	21 500 €	70%	15 050 €	15%	3 225 €	15%	3 225 €
CG Roquefort	Conseil/Diagnostic individuel	1 100 €	50%	550 €	25%	275 €	25%	275 €
CRPF	Conseil/Diagnostic individuel	12 200 €	50%	6 100 €	25%	3 050 €	25%	3 050 €
FDCuma	Diffusion de connaissances/expérimentations	7 600 €	70%	5 320 €	15%	1 140 €	15%	1 140 €
TOTAL		83 200 €		51 740 €		15 730 €		15 730 €

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

- Approuvent le plan de financement
- Autorise le Président a déposé les demandes de subventions
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- D'inscrire les dépenses et les recettes au budget principal

E. OBJET : PLAN DE FINANCEMENT NATURA 5 Vallées pour l'année 2025.

Délibération n°2025/005B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le programme de Natura 2000 pour 2025.

<u>Dépenses</u>	Viaur	Agout Gijou	Aveyron Aval et Amont	Tarn	TOTAUX € T.T.C
Rémunération REGIE (hors stagiaire)	31 246€	10 039 €	6 881 €	6 881 €	55 046 €
Dépenses REGIE stagiaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL dépenses REGIE	31 246 €	10 039 €	6 881 €	6 881 €	55 046 €
TOTAL dépenses Prestations	29 910 €	28 139 €	27 729 €	0 €	85 778 €
Frais de déplacement (5%)	1 562 €	502 €	344 €	344 €	2 752 €
Coûts indirects (15%)	4 687 €	1 506 €	1 032 €	1 032 €	8 257 €
TOTAUX	67 405 €	40 186 €	35 986 €	8 257 €	151 833 €

<u>Recettes</u>	TAUX	MONTANT
FEADER	80 %	121 466 €
REGION OCCITANIE	20 %	30 366 €
TOTAUX € T.T.C.	100 %	151 833 €

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

- Approuvent le plan de financement proposé
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

F. OBJET : PLAN DE FINANCEMENT NATURA LEVEZOU 2025.

Délibération n°2025/006B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau le plan de financement concernant le programme du site Natura Lévézou pour 2025.

DEPENSES	Montant € T.T.C.
Prestations de service	12 130.00 €
Dépenses de rémunération	17 371.20 €
Frais de déplacement	868.56 €
Coûts indirects	2 605.68 €
TOTAUX	32 975.44 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	TAUX	Montants
FEADER	80 %	26 380.35 €
Région Occitanie	20 %	6 595.09 €
TOTAUX	100 %	32 975.44 €

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

- Approuvent le plan de financement proposé
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

G. OBJET : Etude thermie – Collaboration Fédération Départementale pour la Pêche et les Milieux Aquatiques de l'Aveyron.

Délibération n°2025/007B

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau un travail collaboratif avec la FDAAPPMA dans le cadre d'une convention de partenariat.

La fédération dispose d'un important jeu de données sur la thermie des cours d'eau, ce jeu de données non seulement mis à disposition de l'EPAGE Viaur pour intégration dans l'outil de diagnostic territorial mais sera le support de l'analyse proposée.

Le travail d'analyse des données (plus de 60 stations sur plusieurs années) permettra de :

- D'expliquer les régimes thermiques à l'aide des différentes variables récupérées à partir de l'outil de diagnostic.
- Puis à partir des résultats précédents et du réseau de suivi existant, un autre objectif est de construire un réseau de suivi de la température des cours d'eau complémentaire à celui de l'OFB et de la fédération (sur le long terme),
- Enfin dans à l'issue de l'identification des stations impactées thermiquement par des altérations anthropiques, il pourra être proposer des travaux d'amélioration des conditions thermiques. Avec la hausse des températures de l'air, la restauration de ces portions de cours d'eau permettrait d'atténuer les effets du changement climatique.

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent le plan de financement proposé

Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention

Autorise le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier

D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.

H. OBJET : ATTRIBUTION MARCHE SUIVI QUALITE 2025 à 2027

Délibération n°2025/008B

Monsieur le Président expose aux membres au Bureau qu'un marché à procédure adapté a été lancé concernant le suivi qualité des eaux pour 3 ans (2025/2026/2027) ce marché déposé sur la plateforme e-occitanie a été retiré par 15 entreprises mais seule 1 a déposé une réponse.

Après analyse de l'offre et discussions avec l'entreprise, Monsieur le Président, propose de retenir l'entreprise CEREG Ingénierie Sud Ouest sur la base des tarifs ci-dessous :

- **Tranche Ferme** : analyse Physicochimiques, IBD et analyses phytosanitaires : 36 020 € HT par an
- **Tranche Conditionnelle** :
 - Analyses bactériologiques : 188 € HT / analyse
 - Analyses cyanobactéries : 1 093 € HT / analyse

Le plan de financement proposé pour l'année 2025 est donc :

Estimation des Coûts		Analyses € HT	Analyses € TTC	Interprétation € HT	Interprétation € TTC
tranche ferme	Analyses Physico-Chimiques et IBD	30 720 €	36 864 €	5 200 €	6 240 €
	Analyses composés phyto sanitaires	11 200 €	13 440 €	500 €	600 €
	sous total tranche fer.	41 920 €	50 304 €	5 700 €	6 840 €
tranche optionnelle	Analyses Bactériologiques (25 X 187,5)	4 588 €	5 505 €		
	Analyses Cyanobactéries (5 X 1 092,5)	5 463 €	6 555 €		
	sous total HT tranche Opt.	10 050 €	12 060 €		
Total		51 970 €	62 364 €	5 700 €	6 840 €
Plan de financement			Analyses € TTC	Interprétation € TTC	
Agence EAU		70%	43 655 €		
		50%		3 420 €	
Autofinancement		30%	18 709 €		
		50%		3 420 €	
Total			62 364 €	6 840 €	

Après en avoir délibéré les membres du Bureau décident :

Approuvent les propositions du Président,

Approuvent le plan de financement proposé



Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier
D'inscrire les dépenses et recettes au budget annexe 2025.



Registre des délibérations du Bureau de l'EPAGE Viaur – Année 2025

